

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 65271 du 24 septembre 2018 portant nomination au grade de maréchal des logis  
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1823819S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 39151/GEND/EG-ROCHEFORT/BRH/ESO du 28 juin 2018 portant promotion des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 49353/GEND/EG-ROCHEFORT/CNF-CSTAGN du 30 août 2018 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale - spécialité « restauration collective »,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les brigadiers-chefs de la spécialité « restauration collective » dont le nom figure ci-après sont nommés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au grade de maréchal des logis :

|                           |                  |     |           |
|---------------------------|------------------|-----|-----------|
| <b>Albaladejo</b> Thibaut | NIGEND : 361 400 | NLS | 8 148 703 |
| <b>Lemasson</b> Emilie    | NIGEND : 402 056 | NLS | 8 164 460 |
| <b>Raymond</b> Susie      | NIGEND : 369 943 | NLS | 8 151 929 |
| <b>Roussotte</b> Florian  | NIGEND : 365 188 | NLS | 8 161 978 |

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

O. COURTET